



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crimes et délits

Question écrite n° 7203

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG). Il souhaiterait connaître le nombre de profils génétiques inscrits au sein de ce fichier pour des infractions à nature sexuelle.

Texte de la réponse

Le fichier national automatisé des empreintes génétiques ne disposant pas d'une fonctionnalité de calcul automatisé, il n'est à ce jour pas possible de connaître le nombre de profils génétiques enregistrés dans la base selon le type d'infraction. Seules des données relatives à la volumétrie globale du fichier (nombre de profils génétiques traités dans la base, nombre d'affaires rapprochées, etc.) peuvent actuellement être recensées. Une fonctionnalité statistique plus performante devant être développée en 2009, ce type de calculs pourrait être possible à l'avenir.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7203

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6277

Réponse publiée le : 8 janvier 2008, page 198